



Partir travailler à l'étranger sous mise à l'épreuve

Par **Alex69600**, le **11/02/2014 à 15:53**

Bonjour a tous,

Je purge actuellement une peine sous le régime du bracelet électronique. Cette dernière est censée se terminer le 04/09. S'en suivra une période de mise à l'épreuve de 24 mois plus le temps ou j'ai porté le bracelet, soit un maximum de 33 mois. Je suis intérimaire et je travaille donc en fonction de ce qui est disponible (de moins en moins vu l'époque). Mon projet est de partir vivre et travailler en Australie.

Pour avoir un visa australien il ne faut pas avoir dépassé les 31 ans, ce qui va m'arriver mi septembre.

Mes questions sont donc de savoir si un JAP peut autoriser ce projet, si il y a déjà eu des cas similaires ou si des démarches spécifiques sont effectuées.

Merci d'avance de l'attention que vous porterez a mes questions et aux éventuelles réponses que vous pourriez m'apporter !